

Conditions générales



Location d'un emplacement / d'un chalet / d'un mobil – home

1-Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée ou sous – louée.

2 –La location ne devient effective qu'avec notre accord. (acompte et frais de location)

3 – Le camping Soleil du Pibeste établit le montant à régler pour la durée de la location, mis à part pour les emplacements où c'est inclus déjà dans les prix de bases. Le quart de cette somme, augmentée des frais de réservation devra lui être assuré en même temps que le contrat pour que la location soit définitivement enregistrée.

La confirmation de la réception de cette somme et de la location est alors envoyée ou pas suivant les disponibilités du camping.

Le solde du montant de la location devra être obligatoirement acquitté au camping un mois avant le jour d'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé

4 –Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée, ou durant le séjour de celui initialement prévu, la correction en sera aussitôt effectuée ;un nombre maximum de personnes est prévu suivant la location .

5 – En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

-les frais de location,

-à titre d'indemnité de rupture du contrat :

-un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée

-un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

6 – Les emplacements loués sont mis à la disposition le jour prévu de l'arrivée à partir de 14 heures ; ils doivent être libérés le jour du départ avant 12 heures

7 – Les chalets ou mobil-homes loués sont mis à la disposition le jour de l'arrivée à partir de 15 heures, il vous sera demandé une caution casse de 250€, et une caution ménage de 80€/semaines ou 40€/2 à 4 jours. Nous nous gardons le droit de garder la caution ménage suivant l'état final. Ils doivent être libérés le jour du départ avant 10 heures avec prise de rendez-vous.

8 - En l'absence de message télégraphié précisant que le campeur a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou la location devient disponible à partir de 18 heures le jour de l'arrivée mentionné sur le contrat de location et le règlement et le règlement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis

9 – pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

10 –Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping

Les tribunaux de TARBES sont seuls compétents en cas de litige

Le mode de paiement peut se faire par chèque ou chèque vacances (mandat poste), carte bancaire, espèce (mandat poste), Virement bancaire (. Banque C/étab : 13135, C/guichet : 00080, N/compte : 08100681477, C/riche : 39, RIB : 13135000800810068147739, Domiciliation : C.E de Midi-Pyrénées (00080), BIC : CEPAFRPP313, Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN) :FR76.1313.5000.8008.1006.8147.739)